

MAIRIE DE HOENHEIM

LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Conseillers présents : 31

2023-1. Désignation du secrétaire de séance.

Hanife SAGLAM, conseillère municipale
Adopté à l'unanimité

2023-2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Adopté à l'unanimité

2023-3. Décision budgétaire modificative n°2023-01

Adopté à l'unanimité

2023-4. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) en vue de la rénovation et de l'extension du Centre socioculturel de Hoenheim – Révision n°5.

Adopté à l'unanimité

2023-5. Accord-cadre concernant le nettoyage des locaux et des surfaces vitrées dans différents bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité

2023-6. Modalités de financement des services et outils spécifiques de la plate-forme mutualisée « Alsace marchés publics »

Adopté à l'unanimité

2023-7. Convention financière entre la Ville de Hoenheim et l'association sportive « AS Hoenheim sport » - section handball.

Adopté à l'unanimité

2023-8. Convention financière entre la Ville de Hoenheim et l'association sportive « Sports réunis de Hoenheim » (SRH)

Adopté à l'unanimité

2023-9. Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue du financement de l'école municipale de musique.

Adopté à l'unanimité

2023-10. Admissions en non-valeur et créances éteintes.

Adopté à l'unanimité

2023-11. Avenant à la convention d'occupation du Club-house du Centre omnisports « Le Chêne ».

Adopté à l'unanimité

2023-12. Avenant à la convention d'occupation du Club-house du gymnase du Centre.

Adopté à l'unanimité

2023-13. Convention précaire et révocable d'occupation des locaux sis 5 avenue du Ried à Hoenheim par le Centre socioculturel du Ried.

Adopté à l'unanimité

2023-14. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Adopté à l'unanimité

2023-15. Modification du tableau des emplois permanents et non permanents 2023.

Adopté à l'unanimité

2023-16. Mise à jour des règlements intérieurs des structures périscolaires.

Adopté par 30 voix

1 conseiller s'abstient à savoir :

- Monsieur Sébastien G'STYR

2023-17. Marchés publics conclus durant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

2023-18. Questions orales.

Pas de question

2023-19. Informations administratives.

Séance levée à 20h40